

Canada – Déclaration d'ouverture

Comité préparatoire de la Conférence d'examen des parties au TNP

Vienne, le 30 avril 2007

Monsieur le Président,

Je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection et vous assurer du soutien constant de ma délégation.

Nous sommes rassemblés ici pour participer à la première réunion de l'actuel cycle d'examen du TNP, et cela à un moment où la réalisation des objectifs de ce traité est plus importante que jamais, et où son autorité et son intégrité sont menacées comme jamais auparavant. Pour le Canada, le TNP est au cœur du régime international auquel nous devons la norme contre la prolifération nucléaire, l'obligation juridique de mener de bonne foi des négociations sur le désarmement nucléaire, ainsi que le cadre de coopération pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Cette « grande entente » qu'est le TNP reflète l'interconnexion entre ces trois piliers. Tous les États parties doivent reconnaître que ces engagements fondamentaux sont égaux, inséparables et mutuellement complémentaires, car le TNP n'est aussi solide que le plus faible de ses maillons. Pour durer, il doit être universel, et sa mise en œuvre, exhaustive. Les travaux que nous allons mener ici et tous les autres qui suivront dans le cadre de ce cycle d'examen devraient viser cet objectif.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la non-prolifération nucléaire, nous pouvons nous réjouir de ce que, jusqu'à tout dernièrement, aucun des États ayant adhéré au TNP en tant que parties non dotées d'armes nucléaires n'a développé de capacités en ce domaine. Ce bilan sans tache a cependant été gravement compromis par le geste irresponsable de la République populaire démocratique de Corée, qui a procédé à un essai nucléaire en octobre dernier. Il n'y en avait pas eu depuis huit ans. Cela s'est produit après que le Conseil des gouverneurs de l'AIEA eut déclaré à plusieurs reprises que la RPDC violait ses obligations aux termes du TNP. Cela a aussi amené le Conseil de sécurité de l'ONU à adopter la résolution 1718, qui condamne la RPDC. À leur première réunion officielle après le geste de la RPDC, les États parties au TNP doivent réaffirmer que ce comportement est inacceptable. Nous pressons Pyongyang de mettre à profit les récents progrès obtenus dans le cadre des pourparlers à six, et de réintégrer promptement et sincèrement la famille du TNP, en tant que membre à part entière.

Cette regrettable ambiguïté qui entoure le statut de la RPDC au regard du TNP est révélatrice d'une faiblesse institutionnelle de ce dernier, une faiblesse que nous devrions corriger. À l'heure actuelle, aucune disposition du TNP ne permet en effet aux États parties de se réunir rapidement pour discuter de questions aussi graves que le retrait de l'un d'entre eux ou encore la tenue d'un essai nucléaire, et pour envoyer un message clair à ce sujet. Nous croyons qu'un traité de cette importance mérite que ses États parties se réunissent au moins une fois l'an, avec les pleins pouvoirs décisionnels requis, et qu'il

devrait comporter en plus un mécanisme pour la convocation de sessions d'urgence lorsque son intégrité est gravement menacée. La création d'un bureau permanent pour assurer l'intendance et la continuité pendant les cycles quinquennaux du TNP a déjà beaucoup trop tardé. La tenue de réunions annuelles et officielles des États parties, idéalement en conjonction avec le dépôt des rapports annuels sur la mise en œuvre, constituerait un puissant instrument pour amener les États parties à rendre davantage compte de leurs engagements au titre du TNP. Une meilleure reddition de compte est promesse d'une meilleure mise en pratique.

L'Iran constitue un autre défi de taille à la norme de non-prolifération du TNP. Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a rendu une décision de non-conformité lorsque ce pays a refusé de prendre les mesures exigées de lui, et le Conseil de sécurité a, à deux reprises, décrété unanimement l'imposition de sanctions. Même si le Conseil de sécurité demeure saisi de la question, nous pensons que les États parties devraient également se pencher sur le respect de l'article III par l'Iran durant cette réunion du Comité préparatoire, et promouvoir un règlement satisfaisant de ce problème chronique. Un État partie doit avoir confiance que les autres respecteront aussi leurs obligations. C'est là un élément intrinsèque du TNP. L'Iran doit chercher à retrouver la confiance de ses pairs, régler les questions en suspens et démontrer aux autres qu'il entend collaborer proactivement avec l'AIEA dans ce dossier.

Monsieur le Président,

Tout comme la non-prolifération, le désarmement nucléaire pose aussi des défis majeurs à notre traité. Si nous applaudissons à la décroissance générale des arsenaux des États nucléaires parties au TNP, nous n'en estimons pas moins que les stocks actuels, évalués à 27 000 armes nucléaires, sont nettement trop élevés, et que le mécanisme et l'échéancier d'autres réductions sont encore mal définis. Les accords de soutien clés ne sont pas encore en vigueur, comme le TICEN dix ans après sa signature, et si la Conférence du désarmement a fait certains progrès depuis un an, il n'en demeure pas moins que la reprise, depuis longtemps attendue, des négociations sur le Traité d'interdiction de la production de matières fissiles n'a toujours pas eu lieu. Il faudra d'autres progrès à cet égard et sur les autres « jalons » vers le désarmement nucléaire établis en 2000, si on veut réinjecter collectivement un certain dynamisme aux engagements énoncés à l'article VI.

Le troisième pilier du TNP relatif aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire prend de plus en plus d'importance. Cependant, les droits accordés par l'article IV sont conditionnés au respect des articles I, II et III. L'augmentation de la demande énergétique partout dans le monde, les impératifs du développement durable ainsi que les préoccupations liées au changement climatique nourrissent les attentes d'une renaissance du nucléaire. Si nous parvenons à lancer de nouvelles initiatives fondées sur des règles et sur la non-discrimination pour harnacher ce potentiel tout en renforçant le régime de non-prolifération, la communauté internationale pourrait y gagner beaucoup.

Depuis la Conférence d'examen du TNP en 2005, neuf autres États ont mis en œuvre un accord de garanties généralisées (AGG) conclu avec l'AIEA, tandis que huit

autres ont donné effet à un protocole additionnel (PA). Au total, 75 États appliquent maintenant un AGG et un PA. Malheureusement, 30 États parties au TNP, dont certains le sont depuis des décennies déjà, n'ont pas encore donné suite à cette exigence fondamentale du TNP que sont la conclusion d'un AGG avec l'AIEA et sa mise en œuvre. Le PA est loin d'être universel, même si la preuve a été faite qu'il aide grandement l'AIEA à élargir ses conclusions concernant tel ou tel État, et qu'il accroît ainsi la confiance internationale concernant les buts pacifiques du programme nucléaire de l'État en question. Le Canada considère toujours que l'AGG combiné à un PA sont les normes de garantie aux termes de l'article III du TNP.

Monsieur le Président, je passerai maintenant brièvement à des questions transversales. Les efforts d'universalisation du TNP doivent se poursuivre. Nous devrions également nous assurer que toute initiative visant à amener les États non parties au TNP à se conformer davantage aux normes internationales de non-prolifération et de désarmement n'a pas pour effet d'affaiblir ces normes. Les États parties au TNP ont adopté une position officielle sur plusieurs de ces questions lors de conférences d'examen précédentes, et toute modification à cet égard devrait reposer sur des propositions claires et faire l'objet d'un débat adéquat.

Vu les résultats insatisfaisants de la Conférence d'examen du TNP tenue en 2005, nous devons redoubler d'effort si nous voulons faire des progrès tangibles au cours de ce cycle. Ces deux prochaines semaines, nous allons jeter les fondements de ce qui pourra être convenu en 2010. Le Canada est optimiste, et estime que cela pourra se faire grâce à un engagement politique renouvelé, à de nouvelles approches concernant le fonctionnement du traité, et à une plus grande attention à sa mise en œuvre.

Le TNP et ses mécanismes de soutien doivent continuer d'évoluer pour garantir le respect des obligations souscrites de longue date, compte tenu des développements dans les domaines de la technologie, de la sécurité et de la géopolitique. À cet égard, il importe non seulement de bien gérer les crises actuelles, mais aussi d'en tirer des leçons et de les utiliser pour renforcer le régime du TNP. Le Canada croit que les États parties devraient, au cours du présent cycle d'examen, concentrer leurs efforts sur la mise en œuvre exhaustive des engagements au titre du TNP, tout en favorisant son universalisation. Une obligation redditionnelle rendue plus grande par l'amélioration des arrangements institutionnels du TNP contribuera pour beaucoup, et de façon durable, à ces efforts.